



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/40

OBJET : NOUVELLE CONVENTION D'ADHÉSION VILLE DE LIBERCOURT/DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES « PAYFIP REGIE »

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Municipalité a décidé d'étendre le dispositif de paiement en ligne au Centre Multi Accueil.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de conventionner avec la Direction Générale des Finances Publiques. La convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, reprise en annexe 4, fixe les rôles de chacune des parties ainsi que les modalités d'échanges de l'information entre les parties.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines et Jumelage » qui s'est réunie le 2 Octobre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide :

- 1) De mettre en place une procédure de paiement en ligne des accueils municipaux,
- 2) De s'engager à respecter les conditions de la loi n° 78-17 du 7 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à effectuer les formalités déclaratives prévues par la loi.
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PAYFIP » concernant le Centre Multi Accueil reprise en annexe 4 ainsi que tout document afférent à l'objet de cette délibération,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Monsieur Sébastien HOGUET



Date de publication : 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ...1.6.OCT..2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

